

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
18 mars 2025

Mis en ligne :

01/04/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël ;

Absents : LETENDRE Christophe.

Madame JOURDAN Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 28

Délibération n°2025-042. URBANISME : Zac Multisites - Modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission urbanisme et transition écologique en date du 11 mars 2025,

CONSIDERANT que pour suite de la délibération n°40-2022 du 9 mai 2022 prévoyant les modalités de concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et réalisation de la ZAC Multi-sites, ces derniers ont été adressés à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 30 janvier 2025 pour avis.

CONSIDERANT que les dossiers ainsi avisés devront être mis à la disposition du public avant leur approbation lors du Conseil Municipal prévu le 2 juin 2025.

CONSIDERANT que cette mise à disposition du public prend la forme d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) d'une durée d'un mois.

Pour anticiper son déroulement, il convient de définir dès à présent ses modalités. Il est proposé :

- période de mise à disposition du public des dossiers et de l'avis de l'Autorité Environnementale du mercredi 16 avril 9h15 au vendredi 16 mai 2025 à 16h00 ;
- publication d'un avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans 2 journaux locaux dans les 15 jours précédents cette mise à disposition ;
- affichage sur les panneaux d'information municipaux de l'avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans les 15 jours précédents cette mise à disposition ;
- information sur le site Internet de la commune et les panneaux lumineux municipaux de la mise à disposition du public des dossiers ;
- un dossier papier accompagné d'un registre sera également mis à disposition du public dans le hall de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture sauf les vendredis après-midi et samedi matin.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 CONTRE (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

D'APPROUVER les modalités de mise à disposition du public de l'avis de l'Autorité Environnementale et des dossiers de création et réalisation de la ZAC Multi-sites.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**